REPUBLIQUE FRANCAISE

Folio n°

MAIRIE DE GAUJAC
30330

ARRETE MUNICIPAL DE PERMISSION DE VOIRIE
N°65/2026
Nature de l'acte : 6.1 Voirie

OBJET : Privatisation d'une partie de parking Le Canet du point tri façe au cimetière pour vente de chrysanthèmes pour la toussaint

Le Maire de la commune de GAUJAC :
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
Vu Le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'atelier de Marjolaine à Connaux d'occuper une partie du parking Le Canet du point tri façe au cimetière pour vente de chrysanthèmes pour la toussaint ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les manifestations publiques diverses, de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1er : Dans le cadre de l'occupation d'une partie du parking Le Canet du point tri façe au cimetière pour vente de chrysanthèmes pour la toussaint, une partie du parking sera privatisé le jeudi 29 Octobre, le vendredi 30 Octobre, le Samedi 31 Octobre 2026 de 8 heures à 18 heures et le dimanche 1 er novembre 2026 de 8 heures jusqu' à 13 heures.

Article 2 : Le stationnement sera seulement autorisé pour l'atelier de Marjolaine.

Article 3 : Les permissionnaires veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradations ou salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché sur le lieu de la manifestation.

Article 5 : Monsieur Le Maire de Gaujac et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Laudun-L'Ardoise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAUDUN-L'ARDOISE
- Marjolaine NOYELLE

A Gaujac,
Le 01 Octobre 2026

Monsieur le Maire,
Michel EISELE

MAIRIE DE GAUJAC (Gard)

Publié ou notifié
Le 01 octobre 2026